Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231010-23dec124-AU
Reçu le 11/10/2023

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°23-124

Mission de Contrôle Technique Terrains synthétiques – BTP CONSULTANTS - AVENANT

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision du maire n°142-22 en date du 13 décembre 2022 confiant la mission de Contrôle Technique à BTP Consultants, dans le cadre des travaux de réalisation des deux terrains synthétiques sur le site du Bois Jauni et sur le site de Charles Ardoux sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon,

CONSIDÉRANT la tranche optionnelle du terrain d'honneur du stade Charles Ardoux qui prévoit la création de 4 mâts d'éclairage,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier la mission complémentaire à BTP Consultants pour le Contrôle Technique de ces travaux prévus en tranche optionnelle de l'opération d'aménagement du terrain synthétique du site de Charles Ardoux,

CONSIDÉRANT la proposition d'avenant de BTP Consultants en date du 1er septembre 2023,

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'avenant au contrat de mission de Contrôle Technique dans le cadre des travaux de réalisation de deux terrains synthétiques à BTP Consultants, agence Nantes, ZAC de la Fleuriaye 3 rue Alessandro Volta 44470 Carquefou, Siret n°408 422 525 00019.

Article 2 : Le contrat reste conclu pour la durée du projet de réalisation des terrains synthétiques de la phase conception de travaux à la phase réception de travaux.

Article 3 : Le coût de la prestation complémentaire est fixé à 1 200,00 € Hors Taxe (HT), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en sus au taux en vigueur au jour de la facturation. L'échéancier de facturation sera le suivant :

Echéance	€ HT
A la remise de l'avis sur plans EXE	600,00
A la remise du RFCT	600,00

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
Le 10/10/2023
Le Maire,
Rémy ORHON

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Agence Nantes
ZAC La Fleuriaye - 3, rue Alessandro Volta
Bâtiment F3
44470 CARQUEFOU

COMMUNE D'ANCENIS SAINT-GEREON
Place Maréchal Foch
44156 ANCENIS
Mme Séverine DURANDO

Avenant à la mission de Contrôle Technique N° C-NACT-2023-20-168258

Création de mâts d'éclairage - Terrain d'honneur - Stade Charles Ardoux

Création de terrains synthétiques de football et de rugby
Rue des Jeux Olympiques et Rue du Pré Hausse
44150 ANCENIS

Rédigé le 1/09/2023 par Maxime TANGUY
0671260400 - maxime.tanguy@btp-consultants.fr

BTP Consultants

1. Coordonnées du Client

Nom	:	COMMUNE D'ANCENIS SAINT-GEREON
Adresse	:	Place Maréchal Foch - 44156 ANCENIS

2. Informations relatives à l'opération

Opération	:	Création de terrains synthétiques de football et de rugby
Adresse	:	Rue des Jeux Olympiques et Rue du Pré Hausse - 44150 ANCENIS
Durée des travaux initiale (en mois)	:	5
Durée des travaux Actuelle (en mois)	:	6
Montant des travaux Initial	:	0,00 € H.T.
Mission	:	LP + LE + SEI + HAND + PV

3. Objet de l'avenant

Création de 4 mâts d'éclairage sur le terrain d'honneur du Stade Charles Ardoux.

4. Honoraires - Facturation

Montant de l'avenant	:	1 200,00 € H.T.
Montant avant Avenant	:	2 200,00 € H.T.
Montant déjà facturé	:	1 700,00 € H.T.
Honoraires	:	1 200,00 € H.T.
Conditions de règlement	:	Par chèque ou virement à 45 jours date de facture

Nouvel échéancier

Elément à facturer	Montant € H.T.	Montant € TTC
A la remise de l'avis sur plans EXE	600,00	720,00
A la remise du RFCT	600,00	720,00

BTP Consultants

Bon pour commande

Pour BTP Consultants	Pour le Client
Nom : Maxime TANGUY	Nom :
Qualité : Directeur Régional	Qualité :
Cachet + signature	Cachet + signature
BTP Consultants Agence Pays de la Loire ZAC La Fleunaye - 8 Rue Alessandro Volta 44470 CARQUEFOU Tél : 02 40 13 34 00 - Fax : 02 40 13 33 99 SIRET 408 422 525 00159	
A CARQUEFOU, Le 1/09/2023	A Le

P.S. : Nos conditions générales d'intervention pour l'avenant restent identiques à celles du contrat initial.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231010-23dec124-AU
Reçu le 11/10/2023